

Le 25 novembre 2019

RAPPORT

SUR LE PROJET DE LOI N° 1001

PORTANT FIXATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

(Rapporteur au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale :

M. Balthazar SEYDOUX)

Le projet de loi n° 1001 portant fixation du Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2020 a été déposé au Conseil National, le 30 septembre 2019. Comme il est d'usage, la Commission des Finances et de l'Économie Nationale a débuté son examen sans attendre son renvoi officiel en Séance Publique.

L'étude de ce projet de loi a donné lieu à la préparation, en Commission, de 62 questions, et 28 tableaux de suivi, communiqués au Gouvernement le 21 octobre 2019. Les réponses du Gouvernement à ces questions ont été reçues le 4 novembre 2019 et ont été débattues, lors de trois Commissions Plénières d'Etude, qui se sont tenues les 7, 11 et 13 novembre 2019 soit pendant près de 20 heures entre les élus et les membres du Gouvernement. De plus, trois autres Commissions Plénières d'Etude ont été organisées sur le logement, les enceintes sportives et le Centre Commercial de Fontvieille.

En liminaire, votre Rapporteur souhaite réaffirmer que les élus des Monégasques sont fiers de leur pays, qui est exemplaire dans de nombreux domaines tels que la sécurité, la santé, l'éducation, la culture ainsi que par son modèle social avancé, envié de tous, qui concrétise l'accord des volontés du Prince et du Conseil National, lequel se retrouve dans les lois de budget. Attaché à notre modèle économique et social, le Conseil National est par ailleurs très vigilant dans le cadre des négociations en cours sur la conclusion d'un éventuel Accord d'Association avec l'Union Européenne, qui pourraient le remettre en cause.

Les élus rappellent que leur action politique s'inscrit dans un double objectif.

En premier lieu, les Conseillers Nationaux ont le souci constant de faire entendre la voix des Monégasques en étant respectueux des engagements qu'ils ont pris devant eux et de la confiance que leurs compatriotes leur ont accordée en retour. C'est pourquoi, il est de leur responsabilité de souligner les sujets qui avancent, mais aussi de relayer les attentes de la population, lorsqu'elles sont légitimes et qu'elles n'ont pas encore été concrétisées. A l'occasion de ce Budget Primitif 2020, votre Rapporteur tient à souligner, une nouvelle fois, que le Conseil National ne saurait être, ni une chambre d'opposition, ni une chambre d'enregistrement. Notre Assemblée est pleinement dans son rôle, non seulement lorsqu'elle souligne les progrès déjà accomplis dans des domaines majeurs, mais aussi et surtout, lorsqu'en partenaire indépendant du Gouvernement, elle donne une impulsion dans les domaines où la population a de fortes attentes, toujours dans l'intérêt général du pays. C'est le cas, notamment, pour contribuer à faire évoluer nos lois en prenant en compte les évolutions de la société, pour répondre aux besoins en logement des Monégasques ou encore pour défendre la qualité de vie.

En second lieu, les Conseillers Nationaux sont animés par la volonté de maintenir le modèle économique et social de la Principauté, qui constitue une réussite exceptionnelle dans le monde, favorisée par la stabilité de ses Institutions, auxquelles les élus des Monégasques

réaffirment leur profond attachement. Les Conseillers Nationaux sont, par ailleurs, convaincus que c'est en jouant ce rôle de partenaire institutionnel indépendant, qu'ils contribuent au mieux, à leur place, au maintien de ce modèle.

Votre Rapporteur souhaite également rappeler que les échanges et travaux consacrés aux lois de budget constituent des moments politiques majeurs pour le pays. En effet, à l'occasion de l'examen de ces lois de budget, Conseil National et Gouvernement débattent des politiques publiques et, par l'intermédiaire des Séances Publiques, informent nos compatriotes et les résidents de la Principauté des grandes orientations pour l'année à venir. Elles permettent au Conseil National d'aborder les sujets essentiels pour les habitants et pour le pays, et de mieux faire prendre en compte les attentes légitimes que la population exprime auprès des élus qui la représentent.

Les lois de budget sont également l'opportunité de faire un point sur les relations institutionnelles entre le Gouvernement et le Conseil National. A ce titre, votre Rapporteur tient à rappeler qu'en octobre dernier, la loi de Budget Rectificatif 2019 avait fait l'objet d'un vote mitigé de la part des élus. Ces votes contrastés traduisaient le sentiment des Conseillers Nationaux, à l'issue des débats en séances privées et publiques, que trop de sujets sont débattus depuis des années, sans que des décisions soient prises. Si les études et les réflexions sont incontournables, force est de constater que, sur de nombreuses questions importantes pour la population, les mesures tangibles se font attendre. Il ne faut pas confondre prudence avec immobilisme et audace avec risque.

A titre d'exemple, votre Rapporteur citera l'absence de programme détaillé et précis des travaux du Stade Louis II, alors que la rénovation a débuté en 2018, l'absence de mesures concrètes permettant la réalisation de chantiers modèles en Principauté. Il mentionnera encore,

l'absence de décision sur la réalisation d'un nouveau refuge pour les animaux dont la nécessité est connue depuis des années ou bien sur la création du Pavillon du Service Public.

Il en est de même pour l'application d'un mode de calcul équitable dans le domaine des subventions aux associations sportives sur lequel nous échangeons depuis plus d'un an.

C'est sur la capacité du Gouvernement à décider, dans tous les domaines qui l'exigent, que le Conseil National se déterminera dans le cadre du vote de ce Budget Primitif. Le Gouvernement n'a plus seulement le devoir d'essayer, mais il doit désormais agir. Le Conseil National attend donc que le Budget Primitif 2020, soit le budget de l'action.

Parce que nous avons de l'ambition et des objectifs pour Monaco et sa population, sous l'autorité du Prince Souverain, nous attendons du Gouvernement qu'il dépasse le stade des réflexions, qu'il s'affranchisse de l'inertie liée à des procédures administratives souvent trop longues et fastidieuses, pour aller ensemble de l'avant.

L'action pour améliorer la qualité de vie, avant tout. En effet, la qualité de vie, qui a été au cœur de nos débats au Budget Rectificatif 2019, reste un sujet prégnant pour nos compatriotes, qui ont massivement répondu à la consultation lancée par le Conseil National, en octobre dernier. Nous reviendrons donc largement sur ce sujet majeur.

Avant d'aborder les principales politiques publiques de ce Budget Primitif 2020, votre Rapporteur souhaite indiquer que la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé, au cours de son examen, que les documents budgétaires, qui servent de base à nos travaux, n'ont pas évolué ces dernières années et ne sont plus forcément adaptés à une lisibilité souhaitée des principales politiques publiques. La Commission encourage donc le Gouvernement à rationaliser ces documents, dans le but de mieux mettre en exergue les grands axes de son action. Chacune des politiques publiques devrait être assortie d'objectifs définis. Des actions chiffrées devraient être déclinées, afin d'atteindre les résultats souhaités dans chaque domaine majeur.

Actuellement, les 216 pages fournies au Conseil National, qui comprennent le Programme Gouvernemental d'Action 2020, les Résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice 2018, la Situation du Fonds de Réserve Constitutionnel à fin 2018, l'exposé des motifs de la loi et un document de travail explicatif du Budget Primitif 2020, auxquels s'ajoute le fascicule budgétaire, ne permettent pas de disposer d'une vision claire des actions qui seront mises en œuvre par le Gouvernement dans l'année à venir, pour chacune des politiques publiques. Pour les élus, il ne s'agit pas seulement d'une refonte de la documentation, qui est nécessaire, mais d'une approche nouvelle de l'action publique tournée vers les objectifs et les résultats. Dans ce même objectif de lisibilité des politiques publiques, la Commission pour le Suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics, mène des travaux sur une nouvelle approche budgétaire, plus lisible, plus moderne et portant la volonté de rendre compte de la mise en œuvre des actions publiques entreprises en faveur des Monégasques, des résidents et de l'ensemble des acteurs de la Principauté de Monaco.

En termes de prévisions chiffrées, le Gouvernement présente un Budget Primitif 2020 dans la continuité du Budget Rectificatif 2019. En effet, il affiche des recettes de 1.508.869.500 euros, en hausse de 162,7 millions d'euros, soit de 12,1 % par rapport au Budget Primitif 2019, mais en croissance de seulement de 0,3 % par rapport au Budget Rectificatif 2019.

Les dépenses sont en hausse de 12,1% s'établissant à 1.504.075.200 euros. Le résultat est prévu en excédent de 4,8 millions d'euros.

Le Gouvernement souligne, dans son Programme Gouvernemental d'Action, six orientations majeures :

- la poursuite des investissements pour la réalisation du Plan National pour le Logement des Monégasques, avec une inscription supplémentaire de 130,3 millions d'euros par rapport au Budget Primitif 2020 ;

- la mise en œuvre d'une nouvelle convention avec la S.N.C.F. Mobilités, nécessitant un budget de 11,7 millions d'euros et celle d'une navette maritime entre Nice et Monaco, pour laquelle un budget de 950 000 euros est prévu ;

- l'augmentation très conséquente des crédits de la Délégation Interministérielle pour la Transition numérique, passant de 26,9 millions d'euros au Budget Primitif 2019 à 45 millions d'euros au Budget Primitif 2020 ;

- le transfert au Fonds de Réserve Constitutionnel des actions de la S.B.M., afin de poursuivre le regroupement dans ce Fonds de toutes les actions de la société, compte tenu de l'amélioration de ses résultats financiers, pour 100 millions d'euros ;

- la matérialisation de contreparties obtenues dans le cadre d'opérations immobilières, pour 14 millions d'euros ;

- le renforcement des actions en faveur de la transition énergétique, avec l'inscription de 5 millions d'euros supplémentaires au Fonds Vert National.

Votre Rapporteur tient à souligner que, parmi ces axes prioritaires, le transfert d'actions de la S.B.M. et la valorisation de contreparties d'opérations immobilières, pour une somme totale de 114 millions d'euros, consistent en des mouvements comptables et non pas en des recettes issues de l'activité économique.

Parallèlement, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a noté que les contributions passent de 1 065 193 000 euros à 1 065 213 000 euros, ce qui traduit un certain ralentissement dans la croissance des recettes fiscales. Les prévisions sont néanmoins contrastées. En effet, alors que la T.V.A. et les droits sur les transactions juridiques progressent respectivement de 2,2 % et de 3,9 %, les droits de douane et l'Impôt sur les Bénéfices fléchissent de 4,2 % et 12,9 %.

Enfin, votre Rapporteur mentionnera que les recettes des services administratifs s'élèvent à 31 millions d'euros, en hausse de 0,7 %.

Comme votre Rapporteur l'a déjà souligné dans ses précédents rapports, le Conseil National est attentif au développement de l'économie et des recettes de l'Etat. Dans le cadre de nos débats en séances privées avec le Gouvernement sur le Budget Primitif 2020, nous avons eu l'occasion d'échanger sur les pistes de nouvelles recettes, en particulier concernant les activités liées au numérique et celles du secteur financier.

Dans le domaine du numérique, tout d'abord, le Gouvernement a pour ambition d'accueillir 10 levées de fonds par an via des actifs numériques, sachant qu'une levée de fonds devrait, en moyenne créer, selon ses prévisions, 10 à 15 emplois et concerner des montants allant de 20 à 40 millions d'euros.

A la question des recettes que pourraient générer ces activités pour le budget de l'Etat, le Gouvernement nous a indiqué qu'il n'y aurait pas de recettes fiscales directes, mais des retombées indirectes, en termes de création d'emplois, dans la mesure où les sociétés devront se constituer à Monaco. Le Conseil National souhaite saluer cette initiative innovante du Gouvernement, qui contribuera, nous l'espérons, au développement économique de la Principauté. Votre Rapporteur relèvera que la Commission pour le Développement du Numérique de notre Assemblée, aura apporté sa pierre à l'édifice, dans la mesure où elle a substantiellement amendé le projet de loi sur l'économie numérique que le Gouvernement avait rédigé, afin de créer l'environnement juridique le plus propice au succès de cette démarche. Cette Commission étudie actuellement avec attention le projet de loi n° 995 relative à la technologie Blockchain, et les levées de fonds via des actifs numériques. Des discussions ont notamment déjà eu lieu sur la nécessité d'inclure dans le projet de loi, la notion de plateforme monégasque d'émission et d'échange d'actifs numériques. Le Conseil National a, par ailleurs, relevé l'éventuel risque, en termes de réputation

pour Monaco et a invité le Gouvernement à la prudence dans le choix des projets qui seront financés en Principauté, mais également des investisseurs qui financeront les projets, ainsi que sur l'origine des fonds, d'autant que le Gouvernement prévoit de délivrer un label.

Dans le domaine financier, le Gouvernement entend faire évoluer la réglementation afin de poursuivre son adaptation aux meilleurs standards internationaux et de maintenir, de la sorte, l'attractivité de la place financière. Il a annoncé pour 2020, le dépôt d'un texte afin de transposer la 5^{ème} directive relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le renforcement des moyens humains et techniques du SICCFIN, la poursuite du processus d'adhésion de la Principauté à l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs et de la démarche initiée depuis 2009 en matière de transparence fiscale.

Par ailleurs, le Gouvernement travaille sur un texte réglementaire permettant de développer les activités des fonds de capital-risque en Principauté. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale soutient pleinement cette démarche, ainsi que celle qui consisterait à ce que l'Etat crée un fonds d'investissement dans des activités innovantes, aux côtés d'investisseurs privés. En outre, la Majorité du Conseil National a informé le Gouvernement de sa volonté de s'atteler à la modernisation du droit économique et plus spécifiquement du droit des sociétés. Dans un courrier du 7 novembre 2019, le Gouvernement a proposé une première réunion sur ce sujet, qui devrait permettre de dégager les pistes d'amélioration et de modernisation les plus importantes pour les acteurs économiques. Parallèlement, le Conseil National engage le Gouvernement à une réflexion permettant de rationaliser les démarches pour la création d'entreprises, qui sont aujourd'hui encore trop nombreuses et trop longues.

De plus, le Conseil National poursuit ses travaux dans le domaine économique, avec pour but de générer des recettes nouvelles. A ce titre, partant notamment du constat d'une multiplication du nombre de marchands de biens et du risque spéculatif qui en résulte, il mène

une réflexion sur l'activité de marchand de biens en Principauté, dans le but d'un encadrement plus rigoureux de l'accès et de l'exercice de cette profession et de générer des retombées fiscales plus substantielles pour la Principauté. Une proposition de loi est, en ce domaine, en cours de finalisation.

Toujours dans l'objectif de développer l'économie monégasque et de générer des recettes supplémentaires pour l'Etat, Gouvernement et Conseil National poursuivent leurs travaux, de manière concertée et constructive, pour la redynamisation du commerce. Cette réflexion commune a d'ores et déjà abouti à l'achat de trois commerces, rue Caroline, quai Jean-Charles Rey et boulevard des Moulins. Par ailleurs, une Commission d'attribution des locaux commerciaux domaniaux est prévue le 5 décembre 2019 pour l'attribution de 6 locaux.

A plus long terme, la livraison d'un Centre Commercial de Fontvieille entièrement rénové, présentant 12 800 m² de surfaces commerciales supplémentaires, marquera un nouvel élan commercial pour Monaco, avec des perspectives très intéressantes en matière de T.V.A. Le Conseil National a fortement insisté depuis la première présentation de ce projet, en 2018, sur le fait qu'il est indispensable de prévoir des logements sur cette opération, un cinéma de dernière génération comportant au moins 4 salles, un supermarché agrandi et de disposer de parkings supplémentaires, toutes choses qui n'étaient pas prévues dans le projet initial. Lors d'une Commission Plénière d'Etude tenue le 22 novembre 2019, le Gouvernement a présenté le nouveau projet qui comprend 41 logements domaniaux, un cinéma multiplex de 4 à 7 salles, 750 m² supplémentaires pour le supermarché et 970 places de parking, contre 580 aujourd'hui. Les élus expriment leur grande satisfaction quant à l'évolution de ce projet, qui correspond parfaitement aux attentes et besoins qu'ils avaient exprimés l'an dernier. En outre, plusieurs dispositifs de protection contre le bruit et les poussières pendant les travaux sont prévus, ce que votre Rapporteur tient à saluer.

En matière de recettes budgétaires pour l'Etat, le Conseil National regrette toutefois que nous ayons perdu près d'un an d'exploitation du nouveau Centre commercial, du fait du retard des chantiers de l'îlot Pasteur et du Musée de l'Automobile sur le Port, dont l'achèvement est nécessaire pour démarrer ce projet.

Concernant la création d'activités en Principauté, le Conseil National se félicite de l'ouverture, prévue au printemps 2020, du centre d'affaires domanial appelé de ses vœux par la Majorité. Ce dernier, dénommé Monaco Boost, permettra aux entrepreneurs, prioritairement monégasques, d'avoir accès à des bureaux à des prix attractifs. Par cette mesure, la création d'activités en Principauté s'en trouvera facilitée et par extension, elle participera au développement de l'économie et des recettes de l'Etat. Votre rapporteur tient à souligner qu'il est important que les délais de livraison soient tenus, car le projet est très attendu. Le Gouvernement a confirmé que les travaux seraient achevés en avril 2020 et qu'une ouverture de ce centre d'affaires est prévue en juin prochain.

Toujours dans le but de créer des conditions propices à la création d'entreprises par nos compatriotes, votre Rapporteur indiquera que le projet de loi n° 1003 relatif à la domiciliation d'une activité professionnelle dans un local à usage d'habitation dont l'Etat est propriétaire, issu de la Proposition de loi n°238 de la Majorité du Conseil National, a été déposé sur le bureau de l'Assemblée, le 18 novembre 2019. Ce texte vise à instaurer la gratuité de la domiciliation pour les trois premières années d'exercice, puis un système progressif de redevance, alors que la Majorité du Conseil National avait souhaité la supprimer pendant toute la durée de l'activité. En effet, le surloyer demandé à partir de la quatrième année peut être déterminant dans le portefeuille d'un entrepreneur, alors que le gain est très faible pour le budget de l'Etat. La discussion porte, en ce domaine, sur une somme de 156 000 € de recettes par an. La Majorité du Conseil National estime qu'il est important que l'entrepreneuriat soit encouragé et maintient sa volonté de ne pas faire payer une surtaxe, pour les compatriotes qui payent déjà leur loyer et prennent le risque de

se mettre à leur compte. Elle ne comprend pas la persistance du Gouvernement à maintenir cette redevance, qui ajoutée aux autres frais auxquels l'entrepreneur doit faire face, peut représenter un frein à leur développement.

Outre les recettes issues des contributions, qui représentent 70% du total des recettes, le chapitre des produits et revenus du domaine de l'Etat, s'élève à 412,7 millions d'euros. Il est en hausse de 64,9%, en grande partie due au transfert des actions de la S.B.M., évoqué précédemment. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé que tous les grands domaines de ce chapitre présentent une hausse : le domaine immobilier (+27,2%), les monopoles exploités par l'Etat (+ 5,9 %) et les monopoles concédés (+4,4%).

Au sein de ces recettes, le Conseil National est très satisfait de constater que les résultats de la Société des Bains de Mer poursuivent leur amélioration. En effet, la redevance annuelle perçue par l'Etat pour 2020 est estimée à 34,1 millions d'euros, en hausse de 3,8 % par rapport à l'estimation de 2019. Pour autant, les élus restent attentifs au rôle social que doit jouer la S.B.M., qui a toujours été porteuse d'emplois attractifs pour nos compatriotes. La Majorité du Conseil National avait demandé la tenue d'une nouvelle école des Jeux, notamment au vu des départs à la retraite. Elle est satisfaite d'avoir obtenu confirmation qu'une école démarrera début janvier 2020 et que 12 à 14 candidats seront retenus. A la suite des discussions intervenues en séances privées avec le Gouvernement sur la priorité d'emploi aux Monégasques, dans tous les secteurs, à l'embauche et en cours de carrière, le Conseil National a demandé que les sujets relatifs aux ressources humaines soient au centre d'une prochaine réunion de la Commission Consultative de Coopération avec la S.B.M. En effet, les Monégasques sont encore notamment trop absents des postes d'encadrement administratif et hôtelier. Lors de cette réunion, les élus ne manqueront pas, en outre, de rappeler l'attention qui doit être portée à la priorité nationale dans les marchés passés par la société. Ils aborderont également, à nouveau, le rôle d'animation dévolu à la S.B.M. et la

concrétisation, dans les meilleurs délais, d'un lieu de musique live, dans les locaux de l'ancien Mood's.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a également relevé la progression des résultats de l'opérateur Monaco Telecom, tant sur le plan de la redevance, qui augmente de 16,9 %, pour atteindre 8,2 millions d'euros, qu'en matière de dividendes, qui progressent de 150 %, soit une hausse de 22,5 millions d'euros. Eu égard aux excellentes performances financières de l'opérateur, dont il faut se réjouir, il ne faudrait pas que le Gouvernement privilégie ses profits d'actionnaire, alors qu'il est essentiel que son attention se porte sur les usagers, dans la mesure où, par sa situation monopolistique, l'opérateur exerce des missions de service public. En effet, le double rôle du Gouvernement, qui est à la fois régulateur et actionnaire, peut parfois se révéler contradictoire. Il est indispensable que le Gouvernement trouve le juste équilibre entre les gains financiers et l'intérêt des utilisateurs, résidents et entreprises de la Principauté. Sous l'impulsion du Conseil National, Monaco Telecom a commencé à faire évoluer, d'une part, ses offres fixes vers plus de choix avec une box « entrée de gamme » et, d'autre part, ses offres mobiles avec des offres sans engagement et une offre de moins de 26 ans compétitive, l'ensemble conférant davantage de liberté et de choix à l'utilisateur. Ces évolutions constituent un premier pas positif et le Conseil National attend que l'opérateur entende davantage la voix des usagers, afin que les prochaines offres de services soient pleinement adaptées à la diversité des besoins de la population, tant du point de vue fonctionnel, que tarifaire.

Votre Rapporteur souhaite à présent aborder l'importante question de la préservation de la qualité de vie à Monaco, qui est au cœur des échanges entre le Conseil National et le Gouvernement, depuis maintenant de nombreux mois. Le Conseil National s'est, en effet, fait l'écho du véritable malaise des Monégasques et des résidents, qui ressentent une véritable dégradation de leur qualité de vie. Afin de disposer de données objectives, les élus unanimes ont

souhaité lancer une vaste consultation des Monégasques, des résidents et des pendulaires sur la qualité de vie à Monaco, dont la réalisation a été confiée à l'institut BVA. Un questionnaire a été envoyé par courrier aux Monégasques. Quant aux résidents et salariés, ils ont pu s'exprimer à travers un questionnaire sur Internet. Près de 4000 questionnaires ont été remplis, ce qui prouve la sensibilité de tous aux sujets de la qualité de vie.

La population a exprimé une forte inquiétude concernant la dégradation de son quotidien, sur les thématiques suivantes : bruits, chantiers, travaux, circulation, déplacements vers et depuis la Principauté etc. Au travers de ces divers sujets, la population fait état d'une saturation et d'un véritable seuil d'alerte qui a été atteint. Sans rentrer dans le détail des résultats, à ce stade, cette inquiétude se traduit par une demande quasi unanime de la population pour que le Gouvernement lance un plan global centré sur la qualité de vie.

La volonté du Conseil National consiste en l'amélioration tangible et à court terme de la qualité de vie des résidents de la Principauté. C'est la raison pour laquelle les élus n'ont eu de cesse de demander, dès le début de leur mandature, que des mesures concrètes soient prises par le Gouvernement, notamment pour renforcer la réglementation, pour qu'il se donne les moyens matériels et humains nécessaires, qu'il renforce les contrôles sur le terrain et qu'il sanctionne ceux qui ne respectent pas la réglementation.

Votre Rapporteur souhaite rappeler que la Majorité du Conseil National avait fait preuve de responsabilité et de mesure lors du Budget Primitif 2019, lorsque le Gouvernement lui avait demandé du temps pour juger de l'efficacité des Arrêtés Ministériels adoptés en décembre 2018, alors que certains lui faisaient un procès d'intention, dès la publication de cette nouvelle réglementation plus contraignante. Puis, lors des débats du Budget Rectificatif 2019, le Conseil National avait pu constater que ces textes n'avaient pas réellement produit d'effets tangibles. De plus, les deux postes de contrôleurs supplémentaires à la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité, dont la création avait été obtenue grâce à la détermination des élus

lors du Budget Primitif 2019, n'étaient toujours pas en fonction sur le terrain, neuf mois après le vote. Autant de motifs d'insatisfaction qui avaient conduit plusieurs Conseillers Nationaux, et moi-même, à nous abstenir sur le vote du Budget Rectificatif 2019.

Quelques mois plus tard, le Conseil National a pu constater que des décisions concrètes, dont l'objectif est clairement l'amélioration de la qualité de vie, figurent dans le Budget Primitif 2020.

Votre Rapporteur souhaite mettre en avant deux mesures positives, qui seront effectives en 2020. Tout d'abord, l'annonce par le Gouvernement de la création de l'Unité de Préservation du Cadre de Vie (U.P.C.V), qui assurera deux missions majeures : celle que la Majorité du Conseil National appelle depuis 2018, la brigade de la circulation, pour fluidifier les déplacements et celle de contrôler le bruit des véhicules, également demandée avec insistance par les élus. Cette unité sera déployée en début d'année prochaine. Il s'agissait d'une demande pragmatique et raisonnable du Conseil National pour l'amélioration de la qualité de vie. Nous nous réjouissons d'avoir été entendus par la mise en œuvre de cette mesure, qui contribuera sans nul doute à l'amélioration de la circulation aux heures de pointe, sur les axes principaux et permettra de mieux sanctionner le bruit excessif des motos et des voitures. Nous tenons, à cet égard, à saluer le professionnalisme et l'implication des agents de la Direction de la Sureté Publique, qui permettent à notre pays de bénéficier d'un haut degré de sécurité, élément important de son attractivité.

Par ailleurs, le Conseil National avait demandé, lors des débats sur le Budget Rectificatif 2019, que les axes de circulation majeurs ne soient plus impactés par des travaux de voirie, en particulier aux heures de pointe, les résidents ne pouvant plus accepter les conditions dans lesquelles ont été réalisés les travaux de voirie au boulevard du Jardin d'Exotique, au printemps dernier. Un personnel suffisant doit être affecté à ces travaux pour réduire leur durée. Ils doivent

être parfaitement coordonnés entre les différentes sociétés concessionnaires, afin de ne pas gêner la circulation aux heures de pointe. Lorsqu'il s'agit de travaux non bruyants, il convient de les réaliser de nuit.

Le Gouvernement nous a assurés, lors de nos débats, que sur les travaux de l'opération «Le Mas/Honorina », qui viennent de commencer, toutes les précautions seront prises pour maintenir la circulation dans les deux sens, sur le boulevard du Jardin Exotique. Le Conseil National y sera attentif. En outre, sur ce même chantier, le Gouvernement nous a annoncé l'installation de bâches acoustiques, destinées à diminuer les nuisances sonores pour les riverains, comme nous le souhaitions.

De manière générale, à la suite des demandes répétées et insistantes du Conseil National, le Gouvernement s'est engagé à ce que, des protections acoustiques soient mises en place sur les chantiers publics, lorsque cela est techniquement possible. Ce sera le cas pour plusieurs opérations de logement domanial : l'opération « Le Mas/Honorina » qui vient d'être évoquée, la Villa Carmelha à Saint-Roman, qui sera construite selon un procédé innovant avec une couverture insonorisée installée sur le toit du futur immeuble, et, à plus long terme, le chantier du Bel Air et celui du Grand Ida. Ce sera également le cas pour le vaste chantier de l'Ilot Pasteur, où une dalle de béton est prévue pour recouvrir la zone de terrassement, ainsi que des façades latérales, de manière à limiter tant les nuisances sonores, que les poussières.

Sur d'autres chantiers publics déjà démarrés, le Gouvernement a indiqué qu'il procédait actuellement à des études pour la mise en place de dispositifs permettant de réduire les nuisances, en particulier sur les travaux de l'Hélios, du Service de Psychiatrie du Centre Hospitalier Princesse Grace et ceux du Larvotto. Le Conseil National demeure dans l'attente des résultats concrets de ces études.

Les élus soutiennent pleinement la mise en œuvre de telles mesures sur les chantiers publics, dont le coût supplémentaire devrait être raisonnable, selon les indications du Gouvernement. Ces sommes sont des investissements nécessaires pour préserver la population des nuisances et pour maintenir l'attractivité de la Principauté.

S'agissant des locataires dont les appartements domaniaux se situent à proximité, voire au cœur même des chantiers d'Etat, le Gouvernement a enfin entendu les demandes raisonnables et justifiées du Conseil National visant à les protéger des nuisances sonores et des poussières qu'ils subissent au quotidien. Ainsi, les locataires des Caroubiers, qui en font la demande, peuvent bénéficier du remplacement de leurs fenêtres. Quant aux Eucalyptus, un plan de renouvellement global des doubles-vitrages est enfin prévu sur les années 2020 et 2021, alors que le Conseil National le demandait depuis 2018.

Si le Conseil National a entendu que le Gouvernement mettra en œuvre des mesures tangibles très prochainement sur les chantiers publics, votre Rapporteur ne peut que souhaiter que des efforts équivalents pour respecter la tranquillité des résidents soient demandés aux promoteurs privés, dans le pays où le mètre carré est le plus cher du monde.

Le Conseil National est dans l'attente de la mise en place de protections acoustiques efficaces, telles que des bâches, et de l'utilisation d'engins insonorisés sur tous les chantiers. En effet, si les contrôles de l'Administration ont été intensifiés, force est de constater que la population ne ressent pas d'amélioration tangible de sa qualité de vie en lien avec ces chantiers.

De plus, le Conseil National avait demandé un phasage des travaux par quartier en prévoyant le report de certains chantiers publics et privés, si l'intérêt général le nécessitait. Or, à ce jour, aucun chantier n'a été décalé dans le temps. Le Gouvernement a indiqué qu'il examine cette possibilité de phasage sur le plan réglementaire et légal, notamment eu égard au nécessaire respect du droit de propriété. Tout en respectant ce droit fondamental inscrit dans notre

Constitution, et auquel il est profondément attaché, le Conseil National considère que le phasage des chantiers est l'une des solutions pour l'amélioration de la qualité de vie de tous en Principauté.

Votre Rapporteur tient à rappeler, à ce titre, quelques données factuelles. Sur 31 chantiers qui sont conduits actuellement, 8 sont publics, 3 mixtes et 20 sont des chantiers privés, dont plusieurs bénéficient d'une dérogation leur permettant de travailler les samedis. Sur 15 projets qui ont été autorisés par les services du Gouvernement, mais qui n'ont pas encore démarré, seuls 2 sont des chantiers publics. Il est donc nécessaire d'adopter de nouvelles mesures fortes, rapides et concrètes en ce qui concerne les chantiers privés, qui sont largement majoritaires. Le phasage des chantiers est l'une des mesures qui doit être mise en œuvre. La croissance de notre pays, qui résulte en partie des opérations immobilières, doit se faire dans le respect d'un équilibre avec la préservation d'une qualité de vie satisfaisante pour tous. Toute croissance peut et doit être raisonnée.

Le Conseil National n'a jamais été opposé à la croissance immobilière et aux chantiers qui contribuent à la richesse de la Principauté. Que personne ne se méprenne sur notre volonté. Nous voulons que les chantiers soient aussi exemplaires que l'est notre pays dans bien des domaines. Notre conviction est qu'avec la volonté politique nous pourrions avoir dans ce pays des chantiers beaucoup plus respectueux de la qualité de vie des résidents.

Le Conseil National attend donc, lors de ces débats, des annonces concrètes de la part du Gouvernement dans ce domaine.

Votre Rapporteur ne peut conclure son propos sur les chantiers sans évoquer l'indispensable information des résidents et riverains, avant le démarrage de travaux et lors de toute opération exceptionnelle occasionnant des nuisances accrues. A ce titre, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a bien noté la volonté du Gouvernement de mettre en place

un site Internet unique dédié à la publication de données relatives au bruit, à la qualité de l'air et aux ondes millimétriques. De plus, il a pris connaissance de l'intention du Gouvernement de proposer, en 2020, une application dénommée « Urban Report Monaco », qui permettra une meilleure identification et un traitement plus rapide des nuisances au quotidien, grâce à un signalement en temps réel par les résidents. Cette application participative correspondra à une grande avancée souhaitée par le Conseil National.

Votre Rapporteur souhaite à présent aborder la question de la mobilité, qui constitue une autre préoccupation importante de la population, en insistant sur le développement indispensable des transports en commun. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a constaté, au travers du Monaco en Chiffres 2018, publié par l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques, une baisse de fréquentation des autobus depuis 2014, avec un total de 327 034 utilisateurs de moins sur cette période, alors que dans le même temps le nombre de résidents et de salariés n'a cessé d'augmenter. Dans un pays qui se veut en pointe dans la préservation de l'environnement, tous les moyens doivent être mis en œuvre afin d'inverser drastiquement cette tendance à la baisse de la fréquentation des autobus : augmentation des fréquences et des amplitudes horaires, meilleure synchronisation des feux pour les rendre prioritaires à tous les carrefours, optimisation des parcours, réflexion sur la création de nouveaux couloirs de bus. Lors de nos débats privés sur ce Budget Primitif 2020, Conseil National et Gouvernement se sont entendus sur la nécessité de réfléchir à toutes ces pistes, y compris à celle de la gratuité. En effet, le Conseil National a notamment avancé que la gratuité, outre le fait qu'elle augmenterait de façon importante leur fréquentation, générerait un gain de temps dans le parcours des autobus en évitant leur stationnement trop longtemps aux arrêts. En effet, de nombreuses minutes précieuses sont perdues pour procéder à la vente de tickets par les chauffeurs. Nous renouvelons donc notre demande de réalisation d'un test portant sur au moins

un trimestre de gratuité des autobus, et de toute autre mesure envoyant un signal fort d'une volonté de favoriser l'utilisation des transports en commun.

A la question de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'agissant de l'électrification de l'intégralité du parc des autobus, le Gouvernement a indiqué que celui-ci était prévu pour 2030, délai que le Conseil National considère bien trop long eu égard aux ambitions environnementales de la Principauté. Le Gouvernement a opposé au Conseil National des problèmes de places pour stocker les bus et de lieux de recharge. Le financement de cette mesure ne poserait en revanche pas de difficulté. Le Conseil National a beaucoup de mal à comprendre que, comme sur de trop nombreux sujets, le Gouvernement lui oppose des arguments techniques pour lesquels des solutions devraient pouvoir être trouvées, pour justifier l'absence de mise en œuvre de mesures ou des délais trop longs. Pourtant, en matière de mobilité douce, la volonté politique ne devrait pas faire défaut.

En matière d'accès à la Principauté, le Conseil National souligne régulièrement la nécessité d'adopter des mesures concrètes. Sans attendre la réalisation des parkings d'Entrée de Ville, une réflexion devrait être menée sur les dispositions qui seront mises en place, afin de s'assurer qu'un maximum de véhicules particuliers se garent dans ces parkings.

S'agissant de l'acheminement des personnes ayant stationné en Entrée de Ville Ouest, votre Rapporteur indiquera que le Gouvernement réalise sur la création d'un télécabine, des études pour lesquelles 500 000 euros de crédits sont inscrits. Ce projet sera présenté au Conseil National lors d'une prochaine Commission Plénière d'Etude. Les élus demeureront attentifs aux résultats attendus de ce projet, qui ne peut se concevoir que dans la mesure où son apport à la fluidification du trafic serait déterminant. Nous demeurons dans l'attente d'un échange approfondi avec le Gouvernement à ce sujet.

En ce qui concerne la desserte ferroviaire, le Gouvernement devrait signer, en 2020, une nouvelle convention avec la S.N.C.F. Mobilités, prévoyant, d'une part, une contribution de la Principauté à la prise en charge partielle des réductions tarifaires accordées aux voyageurs du TER Sud-Paca ayant pour origine ou destination Monaco, pour un montant de 8 millions d'euros et, d'autre part, l'accroissement de l'offre TER, pour un montant de 3,7 millions d'euros. Au vu de ces sommes très importantes, le Conseil National considère que le Gouvernement doit imposer à cet opérateur un cahier des charges strict en matière de fréquence, de régularité des trains et de services aux passagers, avec des sanctions élevées en cas de manquement.

Par ailleurs, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé l'inscription de 950 000 euros au titre d'une subvention pour l'exploitation d'une navette maritime entre Nice et Monaco, ce qui présage d'un lancement de ce nouveau moyen de transport, sollicité par le Conseil National, dans le courant de l'année 2020. La mise en place de cette navette est une demande sur laquelle notre Assemblée reste mobilisée et attend le lancement de l'appel d'offres auquel le Gouvernement a assuré que les entreprises monégasques pourront postuler.

Ce n'est qu'en additionnant l'ensemble des mesures en faveur de la mobilité ci-dessus exposées qu'une véritable amélioration pourra être constatée.

En matière de préservation de l'environnement, votre Rapporteur soulignera que les élus encouragent le Gouvernement à développer une politique plus ambitieuse en matière de tri des déchets, en prévoyant notamment, dans les meilleurs délais, l'équipement des locaux de l'Etat de poubelles de tri sélectif, qu'il s'agisse d'immeubles d'habitation ou de locaux administratifs ou de bureaux. Ils l'incitent également dans une démarche visant à ce que l'Administration dote le maximum de sa flotte de véhicules propres pour ses services.

Votre Rapporteur en vient à présent à l'examen des dépenses de ce Budget Primitif 2020. Le montant des prévisions atteint 1.504.075.200 euros, soit une progression importante de 12,1 % par rapport au Budget Primitif 2019. Les dépenses d'équipement et d'investissements, qui correspondent à tous les travaux menés par l'Etat, s'établissent à 557 millions d'euros et sont en hausse de 26,7 %. La poursuite des investissements relatifs au Plan National pour le Logement représente 174,5 millions d'euros sur l'année 2020.

Lors du Budget Rectificatif 2019, les élus avaient indiqué au Gouvernement que le respect des dates de livraison des appartements figurant au Plan national pour le Logement était fondamental pour les élus et pour tous les foyers en attente. Ils avaient en particulier sensibilisé le Gouvernement sur l'importance que l'opération Grand Ida ne soit pas décalée, dans la mesure où le lancement d'un nouvel appel d'offres et un changement du périmètre du projet étaient alors envisagés par le Gouvernement. Lors d'une Commission Plénière d'Etude dédiée au logement, qui s'est tenue le 4 novembre 2019, le Conseil National a été rassuré par le Gouvernement sur le respect des délais de cette opération réalisée en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée par l'entreprise qui a été retenue lors de la première consultation. Cette technique de construction, qui consiste à ce que l'Etat choisisse un opérateur privé et lui confie la construction, jusqu'à la livraison clé en main d'un immeuble, devrait permettre de livrer en temps et en heure et sans dépassement de coûts, les logements et équipements publics qui font aujourd'hui défaut.

En outre, s'il devait ne pas tenir les délais, le promoteur devrait s'acquitter de pénalités journalières très importantes. Les élus se réjouissent donc de la livraison fin 2022, de ce vaste ensemble domanial, comportant 159 logements, une crèche de 35 berceaux, des bureaux, un commerce en rez-de-chaussée, un foyer de vie pour l'AMAPEI de 500 m² et 288 places de parking.

Outre les dépenses du Plan national pour le Logement, ce Budget Primitif comprend des sommes en hausse par rapport au Budget Primitif 2019 pour plusieurs grands chantiers de l'Etat : 29 millions d'euros pour l'aménagement du Larvotto, 12 millions d'euros pour l'îlot Pasteur et 4 millions d'euros pour le Centre Commercial de Fontvieille.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé que le programme triennal 2020/2021/2022 prévoit des augmentations substantielles des budgets globaux des opérations d'équipement. Cette situation n'a pas manqué d'inquiéter les élus, dans la mesure où il s'agit de chantiers dont les dérapages de budget ont déjà fait l'objet d'échanges avec le Gouvernement lors du Budget Rectificatif 2019.

Aujourd'hui, ces montants sont encore revus à la hausse de 111 millions d'euros pour l'îlot Pasteur, 71,3 millions d'euros pour le nouvel hôpital, 25,5 millions d'euros pour le Cap Fleuri et 18,5 millions d'euros pour l'Entrée de ville, soit 226 millions d'euros supplémentaires entre le Budget Rectificatif 2019 et le Budget Primitif 2020. La situation s'est donc encore dramatiquement dégradée depuis les débats du Budget Rectificatif 2019. Il est donc grand temps, comme le Conseil National l'avait demandé, que le Gouvernement procède à une véritable remise en question de sa gestion des chantiers publics. A ce sujet, le Gouvernement a fait savoir qu'il entendait procéder à une réorganisation de la Direction des Travaux Publics, avec la création de 9 postes. Le Conseil National attend de réelles avancées dans le pilotage des chantiers publics : des délais maîtrisés, des budgets contenus, moins de nuisances et des équipements publics de qualité.

Votre Rapporteur rappellera, en effet que depuis leur élection les élus demandent au Gouvernement une véritable refonte des règles des marchés publics, apportant des garanties quant aux critères de pré-sélection des candidats, au choix des entreprises, en faisant appel à des

sociétés compétentes et structurées, en choisissant la mieux-disante et pas la moins-disante, et à l'encadrement de la sous-traitance.

Compte tenu de l'impact sur les finances publiques que représente la gestion des grands travaux, une refonte des procédures et outils est nécessaire. Une meilleure définition des programmes des opérations en amont, une révision des modalités de contrôle et de suivi financier des projets, sont autant de mesures indispensables à mettre en œuvre sans délai. S'agissant de l'encadrement juridique, qui doit nécessairement accompagner cette remise en question, votre Rapporteur regrette, une nouvelle fois, que la transformation de la proposition de loi n° 227 du Conseil National relative à la passation des marchés publics et des concessions, en projet de loi, ait réduit le texte initial à un seul et unique article sur les pratiques anti-concurrentielles. Pourtant, la proposition de loi du Conseil National visait à moderniser le régime applicable aux marchés publics, en unifiant les règles, en apportant plus de transparence, en favorisant l'économie locale, tout en garantissant une bonne gestion des deniers publics. Les élus, toutes sensibilités politiques confondues, sont unanimes sur la nécessité de prévoir l'encadrement des marchés publics par la loi. Ils ont, par un courrier du 9 octobre 2019, appelé l'attention du Gouvernement sur ce qu'ils considèrent comme une dénaturation de la proposition de loi initiale et ont sollicité des éclaircissements sur les dispositions de l'Ordonnance Souveraine adoptée en la matière. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale demeure dans l'attente de la réponse du Gouvernement.

Votre Rapporteur en vient maintenant aux dépenses de fonctionnement, qui passent de 583 561 200 euros au Budget Primitif 2019, à 606 543 400 euros au Budget Primitif 2020, soit une hausse de 3,9 %. Parmi celles-ci, les dépenses de personnel affichent une augmentation de 4 %.

La question de la valorisation des parcours professionnels et de la mobilité au sein de la Fonction Publique constitue l'un des points majeurs, pour le Conseil National, de la révision du statut des fonctionnaires. Lors des séances privées consacrées à l'examen de ce Budget, le Gouvernement a indiqué qu'il travaille à la mise en place d'un nouvel outil informatique. Les élus considèrent que la valorisation des fonctionnaires et agents de l'Etat, ainsi que la gestion de leurs parcours individuels, est essentielle. Sans attendre la mise en place de ce logiciel, ils souhaitent que la plus grande attention soit portée aux vœux de mobilité émis par ces derniers. Les Conseillers Nationaux encouragent vivement les objectifs d'attractivité, de mobilité et de protection poursuivis par le Gouvernement dans le cadre de la modernisation de l'Administration. Souhaitant présenter un texte ambitieux, les élus formulent le vœu que les prochaines réunions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, permettent d'avancer et de trouver un terrain d'entente en ce qui concerne notamment les amendements formulés par le Conseil National en faveur de la mobilité et, de façon plus générale, sur la gestion du temps de travail qui, à ce stade, ne sont pas accueillis favorablement par le Gouvernement. Dans le cadre de l'étude de ce texte, les élus ont tenu à s'assurer que toutes les dispositions soient prévues afin de permettre le respect de la priorité nationale à l'embauche et dans le déroulement des carrières.

Notre Administration et les personnes qui la composent méritent un cadre juridique moderne, à la hauteur des missions qui leur sont confiées et de l'importance des résultats escomptés. En outre, l'adoption de cette loi devrait être suivie de la publication des Ordonnances Souveraines qui viendront sécuriser les déroulements de carrière des agents de l'Etat.

Votre Rapporteur souhaite également aborder le sujet de la préservation du régime de retraite des fonctionnaires, qui est une question majeure pour l'ensemble des élus du Conseil National. Notre Assemblée a déjà exprimé auprès du Gouvernement sa volonté forte que soit

créée, par la loi, la caisse de retraite des fonctionnaires. Seule celle-ci permettrait de sécuriser l'avenir de ces retraites, sans remise en cause des acquis sociaux. Cette caisse serait financée à l'origine par une partie du Fonds de Réserve Constitutionnel, en commençant par les sommes déjà isolées dans ce but, au sein de ce dernier. A terme, l'objectif serait de dégager le rendement nécessaire pour financer et garantir l'avenir des retraites de nos compatriotes fonctionnaires.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale insiste sur la nécessité de créer la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires sans plus attendre. La solution intermédiaire proposée par le Gouvernement, qui consiste à isoler des sommes au sein du Fonds de Réserve Constitutionnel, ne répond pas à l'objectif de pérennité du système des retraites, que seule la création d'une caisse autonome permettra de garantir. En effet, si notre pays devait connaître des déficits budgétaires, le Gouvernement pourrait utiliser ces sommes cantonnées au sein du Fonds de Réserve Constitutionnel afin de financer ces déficits, et non pas payer ces retraites.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a par ailleurs relevé qu'un budget spécifique de 80 000 euros sera alloué au Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes. En matière de promotion de l'égalité femme-homme, le Gouvernement a signé une charte le 6 novembre 2019. Si toutes les mesures permettant de prendre conscience et de résorber l'écart de salaires et de responsabilités entre les hommes et les femmes sont positives, le Conseil National regrette que cette charte ne soit pas contraignante et consiste en une liste de bonnes intentions. En effet, il n'existe aucun mécanisme de contrôle ni de sanction des engagements signés. Par conséquent, la Majorité du Conseil National réitère sa demande, de la mise en place d'une commission de contrôle et de réclamations dédiée à cette question. Elle aura un rôle dissuasif et pédagogique. Ainsi, toute femme se sentant victime d'une injustice salariale pourrait la saisir. Dans votre réponse au rapport sur le Budget Primitif 2019, vous indiquiez, Monsieur le Ministre d'Etat, que dans le cadre de ses travaux, le Comité sera certainement amené à étudier l'opportunité de mettre en place une telle commission, tout

comme il aura la charge de lancer des campagnes de sensibilisation sur le sujet. Vous mentionniez qu'une étude devait être diligentée par l'I.M.S.E.E. sur les inégalités salariales dans les secteurs privé et public, afin de mieux connaître la situation réelle pour mesurer l'ampleur et la nature des faits, et ainsi mieux agir. Nous attendons bien sûr avec impatience de connaître les résultats de cette étude. Pour le Conseil National, la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes ne peut souffrir d'approche essentiellement statistique. Rien ne nous empêche d'ores et déjà de créer la Commission demandée qui sera d'un précieux concours pour soutenir les femmes dans leurs démarches.

Les Conseillers Nationaux considèrent, par ailleurs, que tous les moyens nécessaires doivent être accordés à l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales (AVIP), pour sa mission d'accompagnement de ces victimes, souvent en situation de grande fragilité. L'attribution de la somme de 50.000 euros supplémentaires, qui est sollicitée par cette association, afin de proposer un logement provisoire aux personnes, le plus souvent des femmes avec des enfants, subissant des violences à leur domicile, est indispensable. Les élus ne sauraient comprendre qu'un montant complémentaire aussi modeste soit refusé par le Gouvernement à cette association. Rappelons qu'il s'agit d'éviter qu'une femme victime de violences de la part de son conjoint, soit obligée de retourner dans l'appartement de celui-ci, le soir-même, avec ses enfants. Certes, la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales effectue déjà un excellent travail de terrain pour protéger les femmes dans ces situations, mais elle est encadrée par des procédures administratives nécessitant la coordination et l'accord de plusieurs Services et Départements et donc, un délai. Doter l'AVIP, structure associative plus souple, d'un logement d'urgence constituerait une garantie supplémentaire qu'un drame ne se produise jamais dans notre pays.

A présent, votre Rapporteur souhaite rappeler la demande de la Majorité de la création d'un Pavillon du Service Public, qui rassemblerait sur un lieu unique de nombreux services

administratifs pour faciliter les démarches des usagers. Il compléterait la simplification et la rationalisation des procédures administratives, dont il faut accélérer la dématérialisation, afin de faciliter le quotidien de la population.

Dans un premier temps, le Gouvernement était favorable à ce projet et avait indiqué qu'il pourrait être localisé sur l'Ilot Charles III. Lors des séances privées du Budget Rectificatif 2019, le Conseil National s'était étonné ensuite que le Gouvernement remette en question sa nécessité. Les élus ont donc demandé une clarification des intentions du Gouvernement. A ce stade, ni la réponse du Ministre d'Etat au rapport du Budget Rectificatif 2019, ni les séances privées de ce Budget Primitif 2020 ne les ont rassurés. Par conséquent, l'Assemblée demeure dans l'attente d'une décision claire et définitive sur la volonté du Gouvernement de réaliser ce Pavillon du Service Public, qu'il se trouve sur l'Ilot Charles III ou sur un autre site en Principauté.

Votre Rapporteur en vient à présent à l'examen des dépenses d'interventions publiques qui affichent une hausse de 6,7 %, soit 21,5 millions d'euros, par rapport au Budget Primitif 2019.

Parmi ces dépenses, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé l'augmentation des crédits dévolus au domaine social et sanitaire, en hausse de 8,2 % avec 2,7 millions d'euros de subvention supplémentaire allouée aux établissements de santé et de 1,5 million d'euro supplémentaire attribué à l'Office de Protection Sociale pour la politique en faveur des personnes âgées.

S'agissant de nos aînés, votre Rapporteur tient à évoquer, avec satisfaction, la décision du Gouvernement de recruter un médecin supplémentaire au Centre de Coordination Gérontologique de Monaco et de reloger ce Centre dans un lieu plus central en Principauté, dont l'accès serait plus aisé et la surface plus adaptée à l'importance de ses missions. Nous saluons le renfort des moyens de ce Centre, qui avait fait l'objet d'une demande de la Majorité dès son

élection. Ces nouveaux moyens permettront de faire face à l'augmentation du nombre de demandes de nos aînés et de raccourcir les délais pour l'établissement d'un plan d'aide, pour leur maintien à domicile, ou lors d'un retour chez eux, après une hospitalisation.

En ce qui concerne l'utilisation du fonds de dépendance, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale se réjouit du consensus dégagé avec le Gouvernement pour son emploi afin de sécuriser le paiement de la prestation d'autonomie, dans les années à venir. Cette utilisation sera alors conforme aux échanges qui ont présidé à la mise en œuvre de ce fonds, dans la mesure où il s'agissait, dans l'hypothèse de contextes budgétaires difficiles, de permettre le maintien du haut niveau des prestations servies par l'Office de Protection Sociale, dans le domaine de la dépendance.

Enfin, toujours soucieux du bien-être de nos aînés, le Conseil National note avec satisfaction, qu'à la suite de ses demandes réitérées, un échange puisse prochainement intervenir, avec le Gouvernement, sur le développement de structures intermédiaires d'accueil de jour, pouvant recevoir, à la journée, des personnes âgées ne présentant pas de troubles cognitifs. Elles fonctionneraient en collaboration avec les professionnels de ville, médecins et soignants, et engloberaient des activités de dépistage, de prévention des troubles nutritionnels, de la marche et de l'équilibre, notamment. Ces structures s'inscriraient parfaitement dans la politique très avancée que la Principauté développe en faveur de ses aînés. Les élus insistent par ailleurs sur la nécessité d'être consultés sur les choix des sites de construction des futurs EHPAD.

Concernant le Centre Hospitalier Princesse Grace (CHPG), la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé l'inscription d'un montant de 8,9 millions d'euros au titre de la subvention de fonctionnement. Dans la perspective du passage à la Tarification à l'Activité (T2A), la Commission insiste sur la nécessité de développer des sources de financement alternatives, afin d'atténuer le poids des assurés sociaux français sur le budget de fonctionnement

du CHPG. La Commission note également l'inscription de 11,2 millions pour le maintien à niveau de l'hôpital actuel, dans l'attente de la livraison du Nouveau CHPG. Ces investissements sont indispensables et doivent se poursuivre, pour que la qualité des soins demeure de très haut niveau. Monaco bénéficie d'un pôle de santé, dont la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite souligner l'excellence, avec, notre Hôpital public, le Centre Hospitalier Princesse Grace, l'Institut Monégasque de Médecine et Chirurgie Sportive, le Centre Cardio-Thoracique de Monaco et le Centre d'Hémodialyse Privé de Monaco. Nous sommes fiers de la très grande qualité de ces établissements, dont les personnels compétents et les équipements à la pointe des progrès contribuent à l'attractivité de la Principauté.

Dans le domaine social, le Conseil National tient à saluer l'implication des associations et de l'ensemble de leurs membres, apportant leur soutien aux personnes rencontrant des difficultés ou faisant face à la maladie. Il demande au Gouvernement qu'une aide financière correspondant à leurs besoins légitimes leur soit apportée pour leur permettre de mener leurs actions avec efficacité, que ce soit en faveur des jeunes, des femmes victimes de violence ou encore des personnes bénéficiant du statut d'Adultes Handicapés.

S'agissant de ses actions en faveur des jeunes, depuis le début de cette mandature, les élus du Conseil National ont souhaité initier une nouvelle dynamique, pour mettre en place rapidement des mesures concrètes pour la jeunesse de la Principauté.

A ce titre, votre Rapporteur tient à relever les nombreuses avancées dans ce domaine, fruit de nos échanges constructifs avec le Gouvernement, notamment dans le cadre de la Commission de l'Education, de la Jeunesse et des Sports du Conseil National.

Votre Rapporteur citera la revalorisation de 50 % du budget des bourses d'études, afin de permettre à nos jeunes d'étudier dans les meilleures conditions, le développement du Pass'Sport Culture et la réalisation du grand concert pour la jeunesse, le MC Summer Concert, qui sera

renouvelé à l'été 2020, toujours organisé en partenariat entre le Conseil National, le Gouvernement et la Mairie de Monaco.

De plus, le Conseil National porte également une attention particulière à l'orientation de nos jeunes, qui constitue un enjeu majeur pour leur avenir et leurs emplois de demain. Nous devons leur donner les meilleures chances de réussite et d'accomplissement dans un métier correspondant à leurs compétences et aspirations. Une orientation réussie est le complément fondamental d'une scolarité réussie.

A ce titre, la généralisation de l'application numérique d'aide à l'orientation, dénommée CAESO (Coach d'Aide aux Etudes Supérieures et à l'Orientation) pour les élèves des classes de la 3^{ème} à la Terminale, est à saluer. De plus, l'extension depuis 2018 de l'Agora des Métiers aux élèves de Première, constitue également une avancée dans l'information de nos jeunes pour leur avenir. Au-delà de l'information délivrée aux jeunes, la Majorité du Conseil National est convaincue qu'une approche individualisée des procédures d'orientation est possible et nécessaire. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour que les élèves du lycée bénéficient d'un coaching personnalisé, c'est-à-dire d'un suivi régulier, en entretien individuel avec des conseillers d'orientation, notamment compte tenu de la réforme du baccalauréat.

En ce qui concerne le sport, votre Rapporteur souligne de réelles avancées dans la refonte des règles d'attribution des subventions d'aides publiques à nos associations. Nous rappelons que notre volonté est que ces règles soient claires et objectives. Il est essentiel que les acteurs associatifs de la Principauté puissent bénéficier d'une répartition des aides publiques la plus juste possible, avec des modalités de calcul clairement définies, qui permettront d'accompagner le développement de ces entités et être plus en phase avec la réalité d'une volonté sportive de premier rang.

Enfin, les élus se sont fait l'écho d'une grande partie de nos jeunes de la Principauté et de leurs parents, qui expriment le besoin d'un endroit propice à l'activité physique et aux jeux de ballons. Ainsi que nous l'avons évoqué lors de nos séances privées, le Conseil National est sensible à cette demande légitime, et sollicite du Gouvernement la possibilité d'envisager l'implantation de structures mobiles, de type « city stade », qui pourront accueillir ces activités saines pour notre jeunesse. A titre d'exemple, une petite partie de l'Esplanade des Pêcheurs ou les pourtours du chapiteau de l'Espace Fontvieille pourraient servir de lieu d'accueil.

Toujours dans le domaine sportif, votre Rapporteur soulignera que dans le cadre de ses échanges avec le Gouvernement sur les enceintes sportives, les élus n'ont pas manqué d'insister sur la nécessité d'optimiser les surfaces construites. L'an dernier, lors de leurs réunions avec le Gouvernement à ce sujet, ils avaient demandé fermement et obtenu que le projet du Stade des Moneghetti comporte plus de surfaces et de parkings que ce qui avait été prévu par le Gouvernement. Alors que celui-ci s'était engagé lors du Budget Rectificatif 2019 à réaliser un tel projet optimisé permettant d'ajouter une salle de gymnastique, un dojo, une salle de musculation et une salle dédiée aux sports de combats, ainsi que 230 places de parking supplémentaires, lors de la Commission Plénière d'Etude du 22 novembre 2019, le Gouvernement est finalement revenu sur la version initiale du projet ne valorisant pas, dans les meilleurs délais, tout le potentiel de ce terrain. Au vu des besoins avérés d'infrastructures sportives et de places de parkings dans ce quartier, les Conseillers Nationaux ne comprennent pas cette annonce et demandent au Gouvernement de respecter ses engagements. Les explications fournies à ce stade, à savoir la réalisation d'une salle Omnisport au Stade Louis II, qui remplacerait la salle de gymnastique prévue au Stade des Moneghetti, ne leur ont pas paru convaincantes. En effet, les élus relèvent que cette option se ferait au détriment des places de parking du Stade Louis II, et que l'utilisation de ces deux salles ne serait pas la même. Il s'agirait de deux équipements complémentaires. Les élus regrettent fortement que le Gouvernement n'ait

pas concerté l'Assemblée en amont de cette décision, alors même qu'il revient sur un engagement qu'il avait préalablement pris auprès d'elle.

Les élus soutiennent, en outre, les projets d'infrastructures sportives au Devens et ceux sur la Commune de Blausasc, qui permettront de répondre aux besoins des associations de la Principauté.

En complément, le Conseil National demande au Gouvernement la plus grande bienveillance quant aux crédits alloués aux entités de la Principauté, qui permettent le développement du sport associatif. Rappelons qu'il s'agit d'accueillir dans de meilleures conditions, des milliers d'amateurs de sport de ce pays, dont beaucoup de jeunes.

Votre Rapporteur en vient à présent à aborder le sujet de la construction d'un refuge pour la Société Protectrice des Animaux. La digne prise en charge des animaux recueillis est une véritable urgence et une attente des Monégasques. Suite à nos échanges privés sur ce sujet, le Gouvernement nous a indiqué que différentes procédures et des études ont été lancées auprès des autorités françaises compétentes concernant les deux terrains proposés au Gouvernement, soit sur la Commune de Peille, soit sur celle de Blausasc.

Enfin, le Conseil National note une avancée du Gouvernement pour trouver un accord avec l'une ou l'autre de ces Communes qui permet d'optimiser nos chances de réussir à construire cet abri.

Les élus suivent attentivement ce sujet et demandent avec détermination que ce projet aboutisse désormais dans des délais raisonnables, le Gouvernement envisageant une livraison d'un nouvel abri, dès 2020.

Concernant le domaine culturel, le Conseil National souhaite exprimer son attachement à la réalisation d'une deuxième édition de la « Nuit Blanche », en 2021. Après le succès de ce

premier événement en 2016, en proposant un parcours artistique du Larvotto au Port Hercule, il paraît nécessaire de préparer au mieux cette nouvelle édition. Les élus demandent au Gouvernement de confirmer sa programmation.

Outre les manifestations comme la « Nuit Blanche », votre Rapporteur tient à mettre en avant l'implication de nombreuses associations dans le rayonnement culturel de la Principauté. Les élus demandent au Gouvernement d'encourager, à côté de nos grandes institutions culturelles, l'action de certaines associations plus modestes, qui ont souvent des difficultés à équilibrer leur budget de fonctionnement, mais qui participent à la diversité de l'offre culturelle de la Principauté.

Rapportées à certaines autres dépenses, comme les 226 millions d'euros supplémentaires de prévisions de dépassement de budget sur les Grands Travaux ou à des manques à gagner résultant, par exemple, de la non location, pendant de nombreux années, de surfaces telles que celles des Abeilles ou du Métropole, ou plus récemment de surfaces industrielles dans les immeubles « Le Triton » et « Les Industries », les montants supplémentaires qui sont sollicités par le Conseil National pour le soutien aux associations sportives, culturelles et en matière sociale, portant sur quelques dizaines de milliers d'euros sont raisonnables. Il regrette à cet égard, la longueur de certaines discussions et les efforts de persuasion que les élus doivent déployer. Les demandes des élus se veulent toujours réfléchies et responsables.

En conclusion, chacun l'aura compris, ce sont des décisions suivies d'actes concrets, et non plus des discours, des promesses ou des annonces, que le Conseil National attend du Gouvernement au cours de cette année 2020. Nous souhaitons que le Gouvernement surmonte les obstacles qui s'élèvent encore pour adopter des décisions fortes et tangibles, sur les sujets prioritaires évoqués dans ce rapport.

En premier lieu, il s'agit de mettre un terme à la dégradation de la qualité de vie en Principauté. Nous devons trouver des solutions rapides, efficaces et perceptibles, notamment en ce qui concerne la lutte contre le bruit, une gestion mieux coordonnée et performante des travaux de voirie, le phasage des chantiers qui ne doivent plus être autorisés dans des quartiers déjà saturés de travaux, et la création d'un véritable modèle monégasque, exemplaire en matière de gestion de chantiers, tant pour les projets publics que privés.

Dans cet objectif, le Conseil National demande la pose de bâches acoustiques sur tous les chantiers, partout où cela est techniquement possible, le renforcement des contrôles notamment du bruit et des sanctions dissuasives, l'engagement du Gouvernement que les travaux de voirie ne bloquent plus jamais un axe majeur de circulation aux heures de pointe et la mise en œuvre d'un phasage avec au moins, à court terme, le décalage dans le temps d'un chantier privé, dans un quartier déjà saturé.

Nous attendons des mesures concrètes pour inverser la tendance actuelle. Le Conseil National jouera tout son rôle de partenaire institutionnel, en s'appuyant notamment sur les retours de la grande consultation qu'il vient de réaliser. Ce rapport a été adopté le 25 novembre 2019 en Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Il ne contient donc pas le détail des résultats de celle-ci qui ont été rendus publics le 3 décembre 2019.

En deuxième lieu, il est essentiel de maîtriser la conduite des chantiers publics. Nous attendons donc des mesures fortes avec la réorganisation de la Direction des Travaux Publics, renforcée de 9 personnes concernant la révision des procédures d'appel d'offres, le meilleur contrôle et suivi des chantiers et la mise en place réelle du principe du mieux-disant, et le renforcement de l'encadrement du recours à la sous-traitance.

En troisième lieu, la concrétisation du projet d'abri pour les animaux abandonnés est également un point déterminant pour le Conseil National. Tous les efforts doivent être produits pour la livraison d'un nouvel abri pour les animaux en 2020.

En quatrième lieu, le Conseil National souhaite la réalisation d'un test d'au moins 3 mois de gratuité des bus, hors périodes de vacances scolaires, accompagnée de l'augmentation des fréquences et d'une publicité auprès de la population, pour pouvoir évaluer de façon factuelle l'efficacité de cette mesure et la part de report des automobilistes vers les bus. Il sollicite la mise en œuvre de toute autre mesure forte en faveur des transports en commun.

En dernier lieu, le Conseil National maintient sa demande de domiciliation des activités dans les domaines, sans perception d'un surloyer, afin d'encourager l'entrepreneuriat, notamment des jeunes.

Enfin, votre Rapporteur rappellera que le Conseil National demeure extrêmement attentif au respect des délais de livraison des opérations prévues dans le Plan national pour le Logement, qui prévoit la construction de plus de 700 logements neufs d'ici la fin de cette législature, pour permettre à chaque foyer monégasque dont la situation le justifie d'être bien logé dans son pays.

Toutes ces demandes s'inscrivent dans le rôle du Conseil National de partenaire institutionnel du Gouvernement et correspondent à sa volonté de développer les atouts de notre pays, dans l'intérêt général.

Chaque fois que par la concertation et le respect mutuel entre nos deux Institutions, des mesures permettent de mieux intégrer, dans la politique du pays, des besoins et des attentes légitimes de la population, loin d'en être affaibli, c'est l'ensemble de notre système institutionnel qui en ressort renforcé.

Votre Rapporteur invite les Conseillers Nationaux à être attentifs aux réponses qui seront apportées par le Gouvernement sur les points qui précèdent, dont ils tiendront le plus grand compte afin de se déterminer quant au vote de cette loi de budget, qui interviendra le 19 décembre 2019.